Formulaire supplémentaire 1b

Prévention et contrôle des infections dans le secteur de la santé

Périodes d’activité accomplies en tant que médecin dans une fonction dirigeante (à partir du niveau chef-fe de clinique), dans un établissement de formation postgraduée reconnu, avant l’entrée en vigueur du programme de formation postgraduée – chiffre 6.2 des dispositions transitoires

La / le signataire confirme par sa signature en autodéclaration qu’elle / il a exercé une fonction dirigeante\* (à partir du niveau chef-fe de clinique) pendant la période du       au      . Durant cette période, elle / il a acquis et mis en application des connaissances pratiques et théoriques dans le domaine de la prévention et contrôle des infections dans le secteur de la santé, conformément au chiffre 3 du programme de formation approfondie.

Son taux d’occupation pendant cette période a été de     %.

Nom de l’établissement de formation postgraduée :

Nom et prénom de l’auteur-e de la demande :

Lieu, date :

Cachet et signature de l’auteur-e de la demande :

\* Durant la période concernée, l’établissement de formation postgraduée doit remplir les critères du chiffre 5 du programme de formation approfondie en prévention et contrôle des infections dans le secteur de la santé.

04.02.2022 mun/af/sim